



Dossier du BHI No. FO/598/01

LETTRE CIRCULAIRE 34/2012
27 mars 2012

PRESIDENT DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La Commission des finances (CF) de l'OHI se réunira le samedi 21 avril à l'Auditorium Rainier III, à Monaco, avant la tenue de la XVIII^{ème} Conférence hydrographique internationale (CHI). M. Claude COTTALORDA (Monaco), président de la CF a précédemment informé le Comité de direction qu'il ne pourra pas présider la réunion de la CF en raison de son départ en retraite des services gouvernementaux immédiatement avant la Conférence. Normalement, conformément aux règles de procédure, le vice-président de la CF, M. Alain LAISNE-WOLL, devrait assumer les fonctions et tâches du président. Nous avons toutefois très récemment été informés par la France que M. LAISNE-WOLL ne pourrait pas remplacer M. COTTALORDA, et présider la réunion de la CF, pour raisons de santé. Compte tenu de ces circonstances imprévues, le Comité de direction estime que soit un membre désigné de la CF soit le président du Comité de direction devrait présider la réunion de la CF. Les Etats membres sont donc invités à faire savoir s'ils souhaitent nommer un délégué pour présider la réunion de la CF du samedi 21 avril. Dans l'hypothèse où aucune candidature ne serait proposée, le président du Comité de direction est prêt à présider la réunion.

2 A plus long terme, le gouvernement de Monaco a informé le Comité de direction que, comme par le passé, il est prêt à continuer à mettre à disposition un haut fonctionnaire des finances pour présider la CF au cours de la période quinquennale qui suit la Conférence, si les Etats membres l'approuvent. Aucune proposition n'a encore été reçue pour le poste de vice-président de la CF pour la période quinquennale qui suit la Conférence. Il est demandé aux Etats membres de faire parvenir toutes les candidatures au poste de vice-président de la CF au Comité de direction.

3 Le Comité de direction demande également aux Etats membres d'envisager de nommer un membre de leur délégation à la CHI à la fonction de rapporteur de la réunion de la CF.

4 Il est demandé aux Etats membres de faire parvenir leurs candidatures et commentaires sur les trois points susmentionnés dans les meilleurs délais et au plus tard le lundi 16 avril.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Maratos', written over a horizontal line.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président